

## Conseil départemental de l'Action Sociale du 13/09/2021

### Ont participé :

#### Représentants des administrations :

Mme GOUBERT, Présidente

#### Représentativité SYNDICALE :

Mme BOURGADE (FO)  
M. DEJOU (FO)  
Mme LAROUSSINIE (Solidaires aux finances)  
Mme MAYADE (Solidaires aux finances)  
Mme FRIAA (CGT)

#### Membres de la Délégation départementale :

Mme BENOIT, déléguée départementale

#### Correspondants sociaux et autres invités :

Martine MIALOU (DDFIP)

### 1) Approbation du procès verbal de la réunion du 12/10/2020 :

Le PV est adopté par l'ensemble des organisations syndicales présentes.

### 2) Règlement intérieur : dispositions relatives à l'adaptation des modalités du dialogue social en période de crise sanitaire :

A la suite du décret du 20/11/2020 relatif aux comités sociaux d'administration, les dispositions permettant de réunir à distance toute instance sont désormais applicables de façon pérenne en cas d'urgence ou en cas de circonstances particulières.

Il est donc annexé au règlement intérieur les dispositions applicables aux réunions à distance. Nous formulons le souhait que ce type de réunion ne soit qu'exceptionnel.

### 3) Note d'orientations 2021 :

S'agissant du premier CDAS de l'année, cette note d'orientations pour l'action sociale ministérielle 2021 n'apporte aucune nouveauté. Elle nous indique que la part dédiée aux crédits d'action locale est maintenue à 4,8 millions d'euros. Pour notre département et comme les années précédentes, la dotation correspond au plancher de 16 000 € avec une mise en réserve budgétaire de 6 %. Nous ne pouvons que regretter la continuité de ce dispositif de réserve qui n'a pour objet que de réduire dans les faits le montant de notre dotation.

### 4) Actualités du Secrétariat Général :

Après trois ans d'audits, rapports, réunions, le ministère a présenté en début d'année aux fédérations syndicales son projet sur le devenir du parc des résidences de vacances EPAF. Ce projet prévoyait la cession de l'ensemble du parc soit 19 résidences, impactant ainsi une centaine d'emplois en CDI. L'ensemble des fédérations a rejeté ce projet radical. Au final, des évolutions majeures ont été apportées au projet initial :

- 7 résidences resteront à l'EPAF (Agay, St Lary, Prémanon, Gérardmer et La Baule, Vendres, La Saline), ainsi que 2 sites de colonies de vacances (Leucate et Mimizan) ;
- 50% des personnels en CDI dans des résidences vacances sauvegarderont leur emploi ;
- L'accès à l'offre de séjours s'effectuera sur la base de tarifs équivalents.

Au 01/07/21 est mis en place une aide de 400 € sous condition de ressources pour le logement d'un enfant de 16 à 26 ans durant l'année scolaire.

Les règles pour la restauration collective sont inchangées à celles en vigueur avant l'été. Les agents en possession de titres restaurant peuvent les utiliser à hauteur de 38€/jour, week-end compris, jusqu'en février 2022, mais uniquement dans les lieux de restauration. Dans les commerces d'alimentation, le plafond est toujours de 19€/jour.

## **5) Compte rendu annuel d'activités 2020 :**

Seules quelques actions ont pu être réalisées :

- la galette des rois pour les aînés (53 participants pour 194 €) ;
- vols découvertes : 25 adultes et 19 enfant soit un coût de 1 320 € ;
- activités au Lioran (29 adultes et 26 enfants) pour 681,50 € ;
- vélorail du Cézallier, 9 bons utilisés sur 26 distribués (180 €).

Compte tenu du contexte sanitaire, l'arbre de Noël a été annulé, seuls ont été maintenus les chèques-cadeaux pour les enfants de 0 à 17 ans (45 €) ainsi que le concours de dessin et la distribution de friandises.

Afin d'utiliser l'ensemble des crédits 2020, des chèques cadeaux dématérialisés ont été distribués à l'ensemble des agents en activité au 31/12/2020.

Attention, à ce jour, 20 agents ne se sont pas connectés sur le site et à cela s'ajoute 18 agents qui se sont connectés mais ne se sont pas servis de leur chèque d'une valeur de 25 €.

De même, des cartes cadeaux d'une valeur de 45 € n'ont pas encore été utilisées pour 5 enfants. Ces cartes feront l'objet d'un avoir pour le CAL.

Pour rappel, pour tout agent qui ne souhaite rien recevoir, il convient d'en informer au préalable notre déléguée.

## **6) Crédits d'actions locales 2021:**

Le contexte sanitaire étant toujours compliqué, la mise en place d'actions a été jusqu'à présent limitée.

Les seules actions réalisées à ce jour sont :

- une aide de 30 € (chèques cadeaux) pour 27 étudiants soit une dépense de 810 € ;
- une aide au permis de conduire de 40 € pour 22 enfants nés entre 2001 et 2006 inscrits en auto-école soit une dépense de 1 064,80 € (avec les frais) ;
- une participation à hauteur de 180 € pour 9 personnes pour des cours à l'atelier Bruits de Ksseroles.

Concernant l'arbre de Noël, il est envisagé un après-midi cinéma début décembre (date à définir) pour découvrir le film « Clifford » suivi d'une distribution de friandises et si possible d'un goûter. Bien entendu le pass-sanitaire est obligatoire dès 12 ans. Un sondage pour évaluer le nombre de personnes présentes vous sera prochainement transmis.

Une sortie au karting de Pers est organisée le 16/10/2021 et sera financée ainsi : 35 € / adultes sur 60 € et 25 € / enfant sur 40 €.

En fonction du solde, une sortie Noël à Clermont-Ferrand sera organisée.

Pour les retraités, une sortie restaurant est prévue pour Noël avec 3 lieux possibles (Mauriac, Saint-Flour et Aurillac). Les dates et lieux exacts sont à définir.

## **7) Questions diverses :**

Concernant le SRIAS, une sortie est prévue le 2 octobre à Vulcania. Actuellement 20 personnes se sont inscrites. De plus 2 ateliers culinaires à la Biocop vont être organisés.

*Les élus Force Ouvrière au CDAS : Sabine BOURGADE, Eric BASTIEN, Dominique DEJOU.*

## Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques



**SECTION**  
 **DU**  
**CANTAL**

### BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFiP)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ signature

*66 % de la cotisation syndicale donne droit à crédit d'impôt*